

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 826

présenté par  
M. Brottes  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 27**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Le dispositif des certificats d'économies d'énergie devra contribuer à la réduction de la consommation énergétique des ménages... *(le reste sans changement)*. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'atteindre l'objectif social visé par cet alinéa, il convient d'attribuer aux ménages en situation de précarité énergétique davantage de certificats d'économies d'énergie que ce qui aurait dû correspondre aux économies engendrées.